|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **La direction générale de la protection civile et des opérations d’aide humanitaire européennes (ECHO)**  **A**  **A1 – Opérations de Réponse d'Urgence** |
| Numéro de poste Sysper: | 342804 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Maria ZUBER  Premier trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité vise à apporter une réponse rapide, efficace et cohérente de l’UE aux catastrophes majeures, survenant à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE. Lorsqu’une catastrophe englobe à la fois l’aide humanitaire et l’aide relevant de la protection civile, l’unité offre une plateforme permettant une coordination efficace tant au sein de la DG qu’avec les autres services de la Commission, les institutions et organes de l’UE, ainsi qu’avec les États membres pendant la phase d’urgence.

L’unité comprend le centre de coordination de la réaction d’urgence (ERCC), doté d’un système de garde 24h/24 et 7j/7, qui fournit un nombre de services communs à la DG ECHO, aux autres services de la Commission et aux acteurs de l’UE participant à la gestion des catastrophes. L’ERCC fait office de point de contact central 24h/24 et 7j/7 au niveau de l’UE, pour l’activation du dispositif de réaction politique face aux situations de crise (IPCR) et de la clause de solidarité. Le centre gère également les demandes, l’acquisition et la fourniture de cartes satellitaires par l’intermédiaire du service Copernicus de gestion des urgences fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

L’unité suit les systèmes d’alerte précoce et informe la hiérarchie de la DG ECHO des catastrophes naturelles et d’origine humaine importantes, conformément aux procédures opérationnelles établies.

**Présentation du poste (nous proposons)**

• Un environnement de travail international dynamique et stimulant ;

• Un emploi effectué en coopération avec un large éventail de partenaires à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE ;

• Un ensemble complet de possibilités d’apprentissage et de formation axées sur les besoins de l’emploi.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le titulaire du poste sera affecté à l'unité en charge de la gestion des opérations de réponse d'urgence au sein du Centre de Coordination de la Réponse d'Urgence (ERCC)

Nous recherchons un collaborateur expérimenté, flexible et consciencieux qui possède une expérience dans la gestion d'urgences, en particulier dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la réaction aux incendies de forêts. Une expérience en tant qu'analyste des incendies de forêt serait très appréciée et constituerait un atout important. Le candidat doit démontrer qu'il est familier avec le Mécanisme de protection civile de l'Union européenne. Il/Elle aura de préférence suivi les cours de formation de la protection civile européenne et il/elle aura participé aux exercices de protection civile européenne. Une expérience de terrain à l'international constituera un atout.

Il/elle soutiendra le personnel de permanence (présent 24 h/24, 7 jours/7) au ERCC dans leurs tâches quotidiennes de suivi et d'alerte, de gestion de l'information, de coordination avec les pays participants, de liaison avec les pays affectés par la catastrophe et de coopération avec les partenaires internationaux. Plus généralement, le/la candidat(e) retenu(e) contribuera également à assurer le bon fonctionnement (efficace, cohérent et coordonné) des opérations de l'Union Européenne de réponse aux urgences y compris :

* Contribuer à la coordination lors des urgences, notamment en ce qui concerne les incendies de forêt au sein du mécanisme de la protection civile de l’UE (UCPM-Union Civil Protection Mechanism) et dans les pays tiers, (par exemple établir et maintenir la vue d’ensemble opérationnelle, assurer les tâches opérationnelles pour faciliter le déploiement des capacités et des experts dans le cadre du UCPM.
* Contribuer à établir et à mettre en œuvre des plans de déploiement des capacités de réponses de l’UCPM, préparer et mettre en œuvre les activités pour la saison des incendies de forêts au sein de l’ERCC, soutenir la préparation et le déploiement des équipes de coordination et d’évaluation de la protection civile européenne (EUCPT) sur les zones d’urgence et faciliter le transport de l’assistance vers les zones de désastre (par exemple en préparant les briefings pour le déploiement des équipes EUCP et leur organisation logistique, ou en identifiant les possibilités de partager les vols cargo entre États Membres).
* Contribuer aux relations interinstitutionnelles sur des sujets relatifs aux tâches de l'unité.
* Contribuer à la coordination avec les organisations internationales

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)